

COMMUNIQUE DE PRESSE COMMUN

LA DIRECTIVE SUR LE DEVOIR DE VIGILANCE DES ENTREPRISES EST ESSENTIELLE POUR LUTTER CONTRE LES IMPACTS SUR LES DROITS HUMAINS ET L'ENVIRONNEMENT MAIS UN SOUTIEN À SA MISE EN ŒUVRE EST NECESSAIRE

Bruxelles, 24 avril 2024 – **Le Parlement européen a voté aujourd'hui en faveur d'une directive historique qui obligera les grandes entreprises à prendre en compte les impacts sur les droits humains et l'environnement dans leurs activités et leurs chaînes d'approvisionnement. Cette loi mettra les salaires et revenus vitaux et les pratiques commerciales responsables à l'ordre du jour de toutes les grandes entreprises.**

Il est important de célébrer cette réussite et de clarifier les mesures d'accompagnement afin que la mise en œuvre soit efficace. Le Fair Trade Advocacy Office, Fairtrade International, Rainforest Alliance et Solidaridad ont publié un document sur l'information et le soutien (financier) aux producteur·rice·s dans le monde.

Un soutien aux revenus vitaux, aux pratiques d'achat responsables et au désengagement responsable

Certains des éléments clés de la directive sont la reconnaissance des salaires et des revenus vitaux comme des droits humains dont les entreprises doivent tenir compte, la clarification de l'importance de l'impact des pratiques commerciales des entreprises, la clarification que le désengagement de fournisseurs en vertu de la loi ne devrait avoir lieu qu'en dernier recours et de manière responsable, et un renforcement de l'engagement significatif avec les parties prenantes – un élément crucial pour un devoir de vigilance efficace.

Le soutien et l'information : des éléments nécessaires pour une bonne mise en œuvre

Alors que nous nous dirigeons vers la mise en œuvre de la directive, on ne peut attendre des fournisseurs en général, et des producteur·rice·s d'agriculture familiale en particulier, qu'ils supportent seuls le fardeau de l'ambition du texte. Il est donc essentiel que :

- Les lignes directrices et les clauses contractuelles types s'appuient sur des normes et orientations reconnues internationalement et indiquent clairement que la mise en œuvre ne doit pas faire peser les coûts et la responsabilité d'une production durable et du respect des droits humains sur les fournisseurs sans soutien adéquat.
- L'UE et les Etats membres s'engagent à fournir un soutien financier et des informations aux différents acteurs des chaînes d'approvisionnement, à la société civile et aux producteur·rice·s du monde entier. Nous pensons que les délégations de l'UE jouent un rôle clé pour veiller à ce que les producteur·rice·s, les travailleur·euse·s et les organisations de la société civile puissent utiliser cette loi et que les acteurs de la chaîne d'approvisionnement en position vulnérable ne soient pas laissés sans soutien.

Nous développons ces recommandations dans le document que nous avons récemment publié, intitulé « [Soutenir la mise en œuvre de la directive européenne sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité dans les chaînes d'approvisionnement mondiales impliquant des producteur·rice·s d'agriculture familiale et leurs communautés.](#) »

La genèse de la loi a été complexe et sinueuse

Le devoir de vigilance en matière de droits humains et d'environnement qui sera désormais obligatoire s'appuie sur des normes internationalement reconnues élaborées par les Nations unies et l'OCDE qui existent depuis 2011, ainsi que sur des bonnes pratiques et des lignes directrices.

En février 2022, la Commission européenne a publié une proposition législative inspirée d'un rapport d'initiative du Parlement européen de 2021. Le projet de directive avait un grand potentiel mais manquait de clarté sur certains éléments clés, risquant d'avoir des conséquences négatives involontaires pour les producteur·rice·s d'agriculture familiale et d'autres acteurs des chaînes d'approvisionnement que la loi est censée protéger.

Grâce au travail acharné du Parlement européen, ces éléments ont été pris en compte et nous disposons aujourd'hui d'une loi plus susceptible d'entraîner des changements positifs pour les producteur·rice·s, les travailleur·euse·s et les artisan·e·s du monde entier.

Malgré le mépris de dernière minute de certains Etats membres à l'égard des négociations, avec des modifications unilatérales visant à affaiblir le texte final en mars, la directive constitue une avancée majeure pour la redevabilité des entreprises.



En janvier 2023 Daniel Amponsah a pris la parole au Parlement européen pour partager ses positions sur la directive et comment elle impactera les producteur·rice·s familiaux·ales qui approvisionnent l'Europe. © Steven De Winter / Solidaridad.



Solidaridad



Daniel Amponsah, Asunafo North Municipal Co-operative Cocoa Farmers (Ghana): « Le revenu vital est un droit humain, et en tant que producteur·rice·s, nous nous réjouissons que l'UE le reconnaisse et le fasse savoir dans la directive sur le devoir de vigilance. Cela signifie que les entreprises avec lesquelles nous travaillons s'engageront à réduire la pauvreté des producteur·rice·s. Nous demandons toutefois à l'UE de veiller à ce que des mesures soient prises pour soutenir la mise en œuvre du texte. »

Meri Hyske-Fischer, Fairtrade International: « Avec la directive sur le devoir de vigilance et les initiatives similaires qui gagnent du terrain au niveau mondial, j'espère qu'un nombre croissant d'entreprises commenceront à examiner leurs modèles, leurs pratiques commerciales et d'achat, leurs codes de conduite et leurs contrats pour s'assurer de leur conformité avec les normes de conduite responsable des entreprises. »

Catarina Vieira, Solidaridad: « La directive sur le devoir de vigilance exige des entreprises qu'elles ne se contentent pas d'éviter les problèmes liés aux droits humains et à l'environnement dans leurs chaînes de valeur, mais qu'elles les résolvent. Avec la mise en place de mesures d'accompagnement adéquates, les producteur·rice·s agricoles du monde entier peuvent s'attendre à être soutenus dans la lutte contre les causes profondes des pratiques non durables, telles que la pauvreté. »

May Hylander, Fair Trade Advocacy Office: « Nous nous réjouissons de cette étape importante et nous demandons instamment à la Commission européenne d'élaborer des orientations claires sur des sujets clés tels que les pratiques commerciales et d'achat, l'engagement significatif des parties prenantes et la manière de respecter le droit à un salaire et un revenu vital, afin d'assurer une mise en œuvre adéquate. Il est impératif que les coûts et responsabilités ne reposent pas uniquement sur les fournisseurs. »

Christian Hohlfeld, Rainforest Alliance: « La législation historique adoptée aujourd'hui marque une étape cruciale vers la redevabilité des entreprises. Toutefois, pour que la directive fasse la différence, nous avons besoin d'un soutien fort et de mesures pratiques. Soutenons les producteur·rice·s familiaux·ales afin que les coûts d'investissement dans la durabilité soient proportionnellement répartis tout au long de la chaîne de valeur et que les producteur·rice·s aient les moyens d'améliorer leurs pratiques en matière de droits humains et d'environnement. »

Pour plus d'informations, de photos et vidéos, contacter :

Meri Hyske-Fischer
Human Rights Advisor
Fairtrade International
meri.hyske-fischer@fairtrade.fi

May Hylander
Senior Policy and Project Officer
Fair Trade Advocacy Office
hylander@fairtrade-advocacy.org

Bram Verkerke
Press Officer Solidaridad
+31 6 296 01233
bram.verkerke@solidaridadnetwork.org